

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 mai 2024, la résolution no 91-05-24 a été adoptée conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de 2024, a été modifié. Ainsi, l'assemblée prévue pour le 11 juin a été reportée au <u>18 juin 2024, à 19 h 30</u> à la salle du conseil au 795, rue des Loisirs.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-troisième-jour de mai deux mille vingt-quatre.

Audrée Pelchat

La greffière-trésorière

## Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11h00 et 12h00, le 23<sup>e</sup> jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour de mai deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière,

Audrée Pelchat